

**COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation**  
14/06/2024

**Date d'affichage**  
24/06/2024

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 19  
Présents : 18  
Votants : 19

*L'an deux mil dix vingt quatre*

*Le 19 juin à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

**ETAIENT PRESENTS :**

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** : LEGOUT Séverine

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIR** : LEGOUT Séverine, donne pouvoir à Nathalie BONDIGUEL

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

**N°04-06-2024 – approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charge Transférées (CLECT) du 12 mars 2024 concernant la revoyure des Attributions de Compensation liées au Pacte Financier et Fiscal.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes (CdC) Couesnon Marches de Bretagne s'est réunie le 12 mars 2024 afin de se prononcer sur les modalités de la revoyure et le nouveau calcul des Attributions de Compensation liées au Pacte Financier et Fiscal.

Monsieur le Maire rappelle que les rapports de CLECT doivent être approuvés par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 II du code général des collectivités territoriales, soit deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLECT du 12 mars 2024.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le rapport de CLECT du 12 mars 2024,

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 035-213500192-20240619-04\_06\_2024-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** le rapport de la CLECT du 12 mars 2024 relatif à la revoyure des Attributions de Compensation liées au Pacte Financier et Fiscal.

**La Secrétaire de Séance**  
**Marie-Claude DURAND**



**Le Maire**  
**Pascal HERVÉ**

